

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
en exercice 33
présents 28
présents par procuration 5
absent excusé 0

OBJET

personnel communal – accueil
d'un parent d'élève bénévole sur
le temps méridien à l'école
Descartes élémentaire – une fois
par semaine, création d'un journal
de l'école

Le 20 décembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 14 décembre 2018, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Suris, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, M. Humeau, Mme Brassot, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, M. Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivieres.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Freret à Mme Umnus, Mme Fayol Da Cunha à Mme Lardaud, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Morot-Sir à Mme Bérot.

SECRETAIRE : M. Le Roux.

EXPOSE DES MOTIFS

La législation permet aux collectivités de recruter des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité mais aussi d'accueillir des bénévoles.

Dans ce dernier cas, il s'agit d'un parent d'élève de l'école élémentaire Descartes qui apporte une contribution effective et justifiée à un service public dans un but d'intérêt général, agissant de façon temporaire et gratuite.

En terme de responsabilité, à l'occasion de ce partenariat, en cas de dommages subis ou causés, la collectivité doit s'assurer de posséder une couverture multirisque garantissant les risques d'accident dans le cadre de l'accueil de bénévoles. Ces derniers doivent être aussi titulaires d'une assurance responsabilité civile et avoir un casier judiciaire vierge.

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Ville de Soisy-sous-Montmorency organise des ateliers sur le temps méridien dans chaque école. En accord avec le directeur de l'école Descartes, un atelier de création d'un journal de l'école pourrait être mis en place. Correspondant également à une demande des enfants, l'atelier se déroulerait le vendredi midi sur le temps de la pause méridienne.

Il est proposé d'accueillir ce parent d'élève bénévole à compter de la date du rendu exécutoire de la présente délibération jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/2019.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur cette disposition.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Education et Action scolaire du 11 décembre 2018

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 6 décembre 2018

Sur le rapport de M. le Maire

.../...

APRES en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

ADOpte la mise en place d'une convention de bénévolat,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette convention

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

LUC STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le

9 JAN. 2019